BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVème REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 07/96/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 26 NOVEMBRE 1995 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (B.I.D) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DU NAMENTENGA

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la résolution n° 01/92/ADP du 17 Juin 1992 , portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 16 avril 1996
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er . Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de prêt conclu le 26 novembre 1995 entre le BURKINA FASO et la Banque Islamique de Développement (B.I.D) pour le financement partiel du projet de développement rural intégré du Namentenga.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 16 avril 1996

Le Secrétaire de Séance

B. Robert Francis COMPAORE

Le Président

BURKINA FASO · Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple ·

OUEDRAOGO Salfo Théodore
1er Vice-Président